



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT  
ET DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service eau, biodiversité, paysages  
Pôle espèces et expertise naturaliste

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Strasbourg, le 8 janvier 2025

**Rapport de synthèse de la participation du public  
sur les projets d'arrêtés préfectoraux portant sur l'organisation de la lutte contre l'Erismature rousse  
(*Oxyura jamaicensis*) dans les dix départements de la région Grand Est**

Le projet d'arrêté-type portant sur l'organisation de la lutte contre l'Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) dans les dix départements de la région Grand Est a été mis à la consultation du public du 9 au 30 décembre 2024 inclus.

Le public a été invité à donner son avis sur ce projet de texte en réagissant à l'article mis en ligne sur le site de la DREAL Grand Est.

A l'issue de la période de consultation, il a été constaté qu'aucune observation n'avait été formulée.

Les projets d'arrêtés préfectoraux, déclinés de façon identique à partir de ce projet d'arrêté-type, sont proposés à la signature des préfets de l'ensemble des départements du Grand Est, à savoir : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges.

La cheffe du pôle espèces et expertise  
naturaliste

Sophie OUZET